

Le 7 octobre 2016

Donald Derby
Salmon Arm (Colombie-Britannique)

Commentaires et recommandations à l'intention du Comité spécial

À la mi-septembre, l'association de circonscription du Parti libéral du Canada de North Okanagan–Shuswap a décidé de tenir sa propre consultation sur la réforme électorale, inspirée du processus suivi par le Comité spécial sur la réforme électorale. L'exercice, non partisan, a respecté les cinq principes établis par le Comité spécial et a fourni l'occasion d'examiner certains changements du système électoral et de sonder les participants à l'aide du formulaire proposé par le Comité.

La décision de mener une telle consultation a été prise parce que M. Mel Arnold, député de la circonscription de North Okanagan–Shuswap, n'a pas organisé de réunions publiques sur la question de la réforme électorale dans le comté. M. Arnold a plutôt envoyé un dépliant aux électeurs du comté par la poste qui ne mentionnait rien d'une consultation sur la réforme électorale. Le dépliant semblait davantage destiné à solliciter l'appui des gens pour un référendum, vraisemblablement pour que cesse tout effort de réforme électorale. Il n'y avait aucune référence au travail du Comité spécial ni à ses objectifs.

Un certain nombre de réunions ont été organisées dans des salles communautaires et des cafés du comté entre le 19 septembre et le 6 octobre, et j'ai assisté à plusieurs d'entre elles. Je crois avoir une bonne idée de ce que les gens pensent du processus de réforme électorale et des changements qu'ils souhaiteraient qu'on apporte au système électoral.

Bon nombre de participants ont mentionné vouloir en apprendre davantage sur le processus et étaient d'avis qu'il serait utile d'éduquer davantage les gens sur la question. Les participants aux réunions étaient de toutes les allégeances politiques; les discussions étaient réfléchies et respectueuses. La majorité des participants avait 55 ans et plus, ce qui reflète bien la réalité démographique de la circonscription et le fait qu'un certain nombre de réunions ont eu lieu le jour, alors que la majorité des gens travaillent.

J'ai les commentaires suivants concernant les changements suggérés :

Vote obligatoire – Il semble que beaucoup de gens ne sont pas en faveur d'une telle option. Je crois également qu'il existe de meilleurs moyens d'encourager la population à voter. Nous pourrions commencer par élargir le rôle d'Élections Canada et lui confier le mandat de trouver des moyens d'augmenter la participation aux élections.

Le vote en ligne devrait toutefois être envisagé, de même que l'abaissement de l'âge minimal pour voter à 16 ans. Ces deux changements augmenteraient la participation des jeunes électeurs, car la plupart d'entre eux ne sont pas à l'aise de se rendre dans un bureau de vote tout en étant très à l'aise avec les médias sociaux. Et s'il faut effectivement éduquer davantage les gens, en abaissant l'âge minimal pour voter, les systèmes d'éducation pourraient mettre au point des programmes d'enseignement appropriés avec Élections Canada. De plus, le vote en

ligne serait utile pour de nombreux électeurs de notre coin de pays qui travaillent à l'extérieur, comme les travailleurs du secteur pétrolier ou de la construction, les camionneurs, etc.

Le vote en ligne pourrait être difficile à mettre en place en raison des risques de sécurité qui s'y rattachent; les électeurs doivent avoir confiance dans leur système de votation. Beaucoup d'électeurs plus âgés ne sont pas familiers avec les ordinateurs et craignent des accès non autorisés aux dossiers de votation.

Le vote en ligne pourrait être approprié si le Canada décidait d'adopter un système de représentation proportionnelle, plus complexe. Pour avoir des résultats rapidement, une technologie à jour serait requise.

Le Parlement et ses membres doivent améliorer leur image et ces derniers doivent prouver qu'ils méritent les salaires et le soutien financier qu'on leur accorde pour assumer leur fonction. Tous les partis devraient travailler à assainir la période de questions. De nombreux citoyens n'ont pas confiance dans leur député ou ne croient pas que les partis politiques font ce qu'ils ont à faire.

J'ai des doutes par rapport à la représentation proportionnelle, car je considère que l'utilisation des listes de parti peut affaiblir le lien entre les électeurs et les députés. La circonscription de North Okanagan–Shuswap est vaste et composée de régions urbaines et rurales. Dans un système de représentation proportionnelle, notre comté serait probablement plus vaste encore; il serait sans doute plus difficile pour les gens en dehors des zones urbaines d'entrer en contact avec leur député. Si le Canada optait pour un système de représentation proportionnelle mixte, il a été suggéré qu'au moins 100 députés seraient élus par l'intermédiaire de listes de candidats et je me demande qui ils représenteraient. Ça faciliterait les choses si les partis politiques pouvaient simplement ajouter les candidats charismatiques qui sont recrutés à chaque élection sur leur liste. De cette manière, ils n'auraient pas, en fin de compte, « mauvaise presse » et ils ne choqueraient pas les électeurs en imposant de tels candidats dans une circonscription donnée.

Il existe plusieurs variantes à la représentation proportionnelle et elles sont souvent difficiles à comprendre pour les électeurs. L'un des cinq principes énoncés renvoie à un système de votation qui n'est pas compliqué. Le Comité devrait prendre garde à ne pas adopter des systèmes qui n'ont pas encore fait leurs preuves, comme la représentation proportionnelle urbaine-rurale que propose, entre autres, le mouvement Représentation équitable Canada, et qui combine le scrutin uninominal majoritaire à un tour et la représentation proportionnelle.

Il nous faut un système qui est simple et facile à comprendre pour les électeurs. C'est un des avantages du scrutin uninominal majoritaire à un tour; par contre, dans ce système, les députés sont souvent élus sans avoir obtenu la majorité des voix de leur circonscription. Un certain nombre de participants aux réunions auxquelles j'ai assisté ont indiqué qu'ils avaient l'impression que leur vote ne comptait pas dans ce système. Un scrutin préférentiel ou vote transférable instaurerait un processus dans lequel tous les députés doivent obtenir au moins 50 % des voix pour être élus. Les électeurs devraient classer les candidats par ordre de préférence et que les deuxièmes et troisièmes choix soient utilisés si aucun candidat n'obtient 50 % des voix au premier tour. Une autre option consisterait à effectuer un scrutin de ballottage ou un nouveau tour de scrutin entre les deux candidats ayant obtenu le plus de votes, comme

on le fait dans certains pays pour l'élection des présidents. Cette option serait peut-être plus souhaitable, car les électeurs auraient ainsi la chance de procéder à un deuxième scrutin. De plus, les gens ayant voté pour les candidats ayant terminé au troisième ou au quatrième rang auraient ainsi moins l'impression de perdre leur vote. Il est vrai toutefois qu'une telle façon de faire augmenterait les coûts des élections et retarderait la diffusion des résultats finaux. Mais elle pourrait également augmenter le taux de participation, particulièrement au second tour de scrutin. L'intérêt des électeurs pourrait être moussé et les candidats auraient l'occasion de lancer un appel aux votants avant le second vote. À mon avis, le second vote devrait avoir lieu rapidement, disons dans les sept jours suivant le premier tour de scrutin.

Enfin, il serait utile de procéder à une période d'essai du nouveau mode de scrutin choisi, quel qu'il soit. Peut-être une élection partielle offrirait-elle un bon contexte pour tester le ou les nouveaux systèmes de votation.

Je ne crois pas qu'un référendum soit approprié, mais l'option pourrait être considérée après coup comme ça a été fait en Nouvelle-Zélande qui a tenu un référendum après deux élections menées selon un système de représentation proportionnelle mixte.